



**Phase d'élaboration des
scénarios et détermination
d'une stratégie globale du
SAGE
ARGOAT-TREGOR-GOËLO**

Phase 2 : scénarios contrastés

**Compte rendu des commissions
thématiques de mars 2013**

15 mai 2013

Ylang CHEVALEREAU, Alexandra ROSSI, Vincent JOLIVET
(ACTeon)

Claire RELIANT, Cédric DIEBOLT (Asconit consultants)

NOTE AU LECTEUR

Ce compte rendu présente l'ensemble des résultats de l'étape de concertation menée auprès des acteurs du territoire les 18 et 19 mars au travers de 3 séries d'ateliers thématiques (Quantité, Qualité, Milieux). Il retranscrit directement les contributions telles qu'exprimées par les participants au cours des ateliers. L'enjeu n'est pas ici de valider, d'accepter ou de refuser telle ou telle propositions et argumentaires, mais bien de fournir, dans un souci de transparence, toute l'information exprimée au cours des ateliers.

Cet exercice de concertation visait plusieurs objectifs, dont celui de construire les solutions pour chaque enjeu du SAGE (phase préliminaire pour la construction des scénarios contrastés du SAGE). Les éléments présentés dans ce compte rendu seront ainsi mobilisés pour nous aider à construire les scénarios du SAGE Argoat Trégor Goëlo.

Le Compte rendu a été mis à disposition de l'ensemble des acteurs afin qu'ils puissent nous faire part de leurs remarques concernant la retranscription des échanges lors des trois ateliers.

Sur l'ensemble des commentaires de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du SMEGA, du SMJGB, de la FDAAPPMA22, de l'ARM et de M. Jean-François MILLEPIED, certaines remarques complémentaires, n'étant pas issues des ateliers, n'ont pas été reprises dans ce document mais feront l'objet d'une prise en compte et/ou d'échanges dans la suite du processus d'élaboration du SAGE.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Note au lecteur..... | 2 |
| | |
| 1 Rappel sur la méthodologie et l'objectif des ateliers..... | 4 |
| 1.1 Développer les scénarios contrastés du SAGE ATG | 4 |
| 1.2 Objectifs | 5 |
| 1.3 Déroulement des ateliers..... | 5 |
| | |
| 2 Comptes-rendus des commissions thématiques..... | 6 |
| 2.1 Commission thématique Milieux (18 mars – 3h) | 6 |
| 2.1.1 Liste des présents..... | 6 |
| 2.1.2 Commentaires sur les actions | 7 |
| 2.2 Commission thématique Qualité (18 mars – 3h) | 13 |
| 2.2.1 Liste des présents..... | 13 |
| 2.2.2 Commentaires sur les actions | 14 |
| 2.3 Commission thématique Quantité (19 mars – 3h) | 21 |
| 2.3.1 Liste des présents..... | 21 |
| 2.3.2 Commentaires sur les actions | 22 |
| | |
| 3 Conclusion générale..... | 30 |

1 RAPPEL SUR LA METHODOLOGIE ET L'OBJECTIF DES ATELIERS

1.1 Développer les scénarios contrastés du SAGE ATG

Pour répondre aux enjeux de la gestion de l'eau, le SAGE doit élaborer des scénarios contrastés (ou alternatifs), définis par des objectifs et des moyens d'actions (des solutions). Ce travail devra permettre d'éclairer la CLE dans **le choix de sa stratégie**, dernière étape avant l'écriture des documents (PAGD et règlement) et la mise en œuvre du SAGE.

La phase précédente de l'étude, le **scénario tendanciel**, a consisté à l'élaboration du scénario « sans SAGE ». Ce scénario a mis en évidence les prévisions sur le **niveau de satisfaction futur** des enjeux de la gestion de l'eau si rien de plus que ce qui est prévu aujourd'hui n'est mis en œuvre, compte tenu des évolutions attendues des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques. A partir du portrait futur du territoire ainsi dressé, la CLE va devoir maintenant choisir ses priorités et modes d'actions, c'est-à-dire qu'elle va devoir définir les enjeux du territoire qui seront ceux du SAGE. La CLE va donc être amenée à réaliser des choix et prendre des dispositions pour infléchir les tendances d'évolution non conformes avec ses attentes et ainsi **tendre vers le portrait souhaité** du territoire par ses acteurs.

L'image future souhaitée du territoire n'est pas nécessairement la même pour tous les acteurs de la Commission Locale de l'Eau, qui représente par définition **différents groupes d'intérêts**. Ainsi, pour chaque enjeu, il s'agira de définir différents niveaux d'objectifs et/ou différents modes d'interventions potentiels, sur lesquels la CLE devra trancher.

L'élaboration des scénarios contrastés consiste donc à :

- 1) Définir des objectifs
- 2) Identifier des actions possibles
- 3) Définir les solutions pour atteindre les objectifs
- 4) Élaborer des combinaisons cohérentes d'objectifs et de solutions pour construire les scénarios contrastés.

Pour ce faire, la cellule d'animation du SAGE a transmis par mail l'invitation pour convier les acteurs du territoire aux ateliers des commissions thématiques, en particulier :

- Tous les membres de la Commission Locale de l'Eau
- Tous les membres des 3 commissions thématiques
- Des nouveaux partenaires (UCPT, Entremont...)

1.2 Objectifs

Plusieurs objectifs étaient visés par ces ateliers de concertation :

- Définir les objectifs de résultats
- Préciser les actions, la localisation la faisabilité des actions

Pour cela, il a été décidé de privilégier une approche interactive dans laquelle les acteurs sont amenés, accompagnés par un animateur, à s'exprimer sur les actions proposées. Les pistes d'actions avaient été envoyées aux participants (par mail lors de l'invitation aux commissions) pour leur permettre une prise de connaissance préalable des actions proposées.

1.3 Dérroulement des ateliers

Une première phase d'introduction a permis de rappeler le contexte et les objectifs de l'atelier.

La phase centrale de l'atelier a consisté à initier une réflexion collective sur les actions et solutions possibles pour les différents enjeux.

A la suite de ces 3 commissions, une réunion en plénière de restitution a permis aux différents acteurs une mise en commun des travaux.

2 COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

2.1 Commission thématique Milieux (18 mars – 3h)

2.1.1 Liste des présents

| NOM | Prénom | Institution |
|-------------|-----------------|------------------------------|
| GUINTINI | Jean-Pierre | Président de la Commission |
| CHEVALERAUD | Ylang | Acteon |
| THERIN | Emmanuel | SMEGA |
| LAVAUUR | Sylvain | SMJGB |
| CORRE | Lena | SMJGB |
| LE GOUX | Dominique | Eau et Rivières |
| BARRE | Marion | CCPG |
| BIGOT | Jacqueline | ARM 22 |
| LE CORRE | Jean-Philippe | ARM 22 |
| LECHELARD | Claudie | ARM 22 |
| COLL | Thibault | DREAL |
| MENGY | Anne | CDPMEM 22 |
| LAUNAY | Monique | CCLP |
| COLOBERT | Sylvie | Leff Communauté |
| GARZUEL | Erwan | CDCK 22 |
| RELIANT | Claire | Asconit |
| JOLIVET | Vincent | Acteon |
| ROSSI | Alexandra | Acteon |
| DIEBOLT | Cédric | Asconit |
| ROBERT | Didier | CG 22 |
| TETU | Vincent | SMEGA |
| POULOUIN | Eric | CCHT |
| CATROUX | Hubert | FDPMA 22 |
| VIEILLARD | François | ASTER CG 22 |
| PRESLES | Marie-Christine | Association Au-delà du Marec |

2.1.2 Commentaires sur les actions

Enjeux 3.1 Qualité écologique des cours d'eau

Objectif 3.1.1. Restaurer la continuité écologique

La liste des actions du socle et des actions complémentaires pour l'objectif sur la restauration de la continuité écologique a été parcourue avec les participants à la commission thématique sur la qualité des milieux.

Sont présentés ci-dessous les remarques et commentaires des participants.

| Actions du socle | Commentaires sur les actions proposées |
|--|---|
| S1. Favoriser la gestion patrimoniale des milieux et la préservation des souches sauvages des espèces vivantes en assurant l'application des dispositions du SDAGE concernant la gestion équilibrée de la ressource piscicole et réviser les plans de gestion piscicole le cas échéant | Il a été précisé qu'il fallait encourager la gestion patrimoniale sur les tronçons des cours d'eau fonctionnels (arrêter l'alvinage sur les cours d'eau fonctionnels). L'action est réécrite de la manière suivante : « Encourager la gestion patrimoniale sur les cours d'eau fonctionnels » |
| S2. Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaire particulier |
| S3. Renaturation des cours d'eau en zone urbaine | Il a été précisé par les acteurs plusieurs niveaux d'ambition. 1. le Socle : améliorer la connaissance des points noirs sur les ruisseaux côtiers et cours d'eau urbains 2. l'ambition + : assurer la restauration de la morphologie sur les ruisseaux côtiers et renaturer les cours d'eau urbains 3. l'ambition ++ : inscrire les zonages cours d'eau dans les PLU (à voir quelles sont les possibilités réglementaires pour y parvenir) |
| S4. Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur les modalités de gestion des obstacles à la continuité écologique | |
| S5. Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux (dans l'objectif d'atteinte du bon état) lors de projets d'aménagement en réfléchissant aux solutions alternatives et aux mesures compensatoires | Ces actions n'ont pas fait l'objet de commentaire particulier |
| S6. Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires | Les acteurs souhaitent avoir des indications sur les critères utilisés pour la classification des ouvrages. |
| S7. Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages | Il a été rappelé que la base ouvrage ROE reprenait ces différents éléments. Sur la question des ouvrages, il a été mentionné que les ouvrages qui produisent de l'électricité sont souvent mieux entretenus. |

| | |
|--|--|
| | <p>Pour la S6, il est proposé de réécrire l'action : « Favoriser les aménagements sur les ouvrages prioritaires (classement?) »</p> <p>Pour la S7 : « diminuer le taux d'étagement en proposant des aménagements adaptés »</p> |
|--|--|

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|--|
| C1. Renforcer le groupe de travail sur la continuité écologique | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers. Les acteurs ont souligné l'importance de ce groupe de travail sur la question des ouvrages. |
| C2. Fixer des objectifs en terme d'étagement | <p>Pour les services de l'Etat, les ouvrages qui devront faire l'objet d'une étude et d'un aménagement sont ceux de la Liste 2.</p> <p>Le SDAGE demande que le SAGE fixe des taux d'étagement datés et chiffrés.</p> <p>Pas d'éléments suffisants à l'heure actuelle pour fixer un taux d'étagement, mais une étude macro est en cours et pourra apporter des éléments de réponse.</p> |
| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
| Mutualiser et centraliser la connaissance sur les ouvrages et les milieux | |
| Faire un diagnostic des ouvrages au cas par cas | |
| Mise à jour du Plan Départemental de Gestion Piscicole | |

Principaux points validés pour cet enjeu :

- Mutualiser les connaissances (milieux, ouvrages...)
- Inventorier le réseau hydrographique
- Communiquer sur les ouvrages
- Favoriser la gestion patrimoniale de la ressource piscicole
- Gradation des objectifs en commençant par les ouvrages de la liste 2
- Diagnostiquer et apporter des réponses au cas par cas/problématique de continuité et potentialité hydro-électrique, et de l'aspect patrimonial
- Prise en compte des cours d'eau dans les documents d'urbanisme

Objectif 3.1.2. Non dégradation de la qualité écologique

La liste des actions du socle et des actions complémentaires pour l'objectif « soutenir les actions en cours de restauration et d'entretien de la ripisylve » a été parcourue avec les participants à la commission thématique sur la qualité des milieux.

Sont présentés ci-dessous les remarques et commentaires des participants.

| Actions du socle | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| S8. Préserver et restaurer les haies et la ripisylve | Il est proposé de mettre cette action dans l'objectif 3.3.1. Restaurer, préserver et valoriser le bocage |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| C3. Généraliser les programmes actuels avec des actions de pose de clôture, aménagement d'abreuvoirs, replantations,... | Il faut respecter une distance de plantation par rapport au cours d'eau et il est important de mettre des espèces adaptées. Les secteurs à replanter sont à ce jour bien identifiés. Interdire l'abreuvement direct. Points évoqués également : - l'entretien des berges au niveau des GR ; - la prise en compte des corridors biologiques dans les documents d'urbanisme. |
| C4. Réunions par les syndicats, plaquette, journée de sensibilisation,... | Faire de la communication auprès des propriétaires sur leurs obligations d'entretien |
| C5. Favoriser la prise en compte dans les documents d'urbanisme des corridors biologiques existants (milieux aquatiques, humides, ripisylve) afin de les préserver et les maintenir | Il est proposé de rédiger cette action de la façon suivante : « S'assurer de la bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme des corridors biologiques existants (milieux aquatiques, humides, ripisylve) afin de les préserver et les maintenir ». |

Principaux points validés pour cet enjeu :

- Favoriser la restauration de la ripisylve avec des essences appropriées
- Informations auprès des riverains pour favoriser la bonne gestion des berges
- Interdire l'abreuvement direct

Objectif 3.1.3. Restaurer les fonctionnalités biologiques et hydromorphologiques

La liste des actions du socle et des actions complémentaires pour l'objectif « restaurer la morphologie » a été parcourue avec les participants à la commission thématique sur la qualité des milieux.

Sont présentés ci-dessous les remarques et commentaires des participants.

| Actions du socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|--|
| S9. Restaurer la morphologie du cours d'eau | Les tronçons où il est nécessaire de faire de la restauration morphologique sont connus par les syndicats de bassins versants. |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| C6. Généraliser les inventaires de cours d'eau et diagnostiquer leur morphologie | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaire particulier |

Synthèse des discussions sur l'objectif « Restaurer la morphologie ».

- Faire le lien entre la morphologie, le régime hydraulique et la quantité

Objectif 3.1.4. Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin

La liste des actions du socle et des actions complémentaires pour l'objectif « améliorer la connaissance sur les têtes de bassin » a été parcourue avec les participants à la commission thématique sur la qualité des milieux.

Sont présentés ci-dessous les remarques et commentaires des participants.

| Actions du socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| S10. Réaliser un état des lieux / diagnostic pour définir un plan de gestion (intégrée) | Le socle n'est pas très ambitieux sur les têtes de bassin : ajouter une action complémentaire sur « la préservation et la restauration des têtes de bassin ». Les maîtres d'ouvrages seraient les syndicats mixtes. L'action peut être réécrite de la manière suivante : « améliorer les fonctionnalités des têtes de BV » |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| C7. Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien des parcelles et de drainage | Pas de plus-value pour le drainage donc on renomme l'action de la façon suivante : « Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien des parcelles » |
| C8. Sensibiliser la population, les élus et les collectivités aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaire particulier |

Synthèse des discussions sur l'objectif « Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin ».

- Préservation et restauration des têtes de bassin
- Formaliser l'intervention des syndicats de bassin

Enjeux 3.2 Préservation et gestion des zones humides

La liste des actions du socle et des actions complémentaires pour l'objectif « Préservation et gestion des zones humides » a été parcourue avec les participants à la commission thématique sur la qualité des milieux.

En préambule, les acteurs ont échangé sur la plus-value potentielle du SAGE d'abaisser le seuil des IOTA pour préserver les zones humides (comme cela s'est fait sur le SAGE de Saint-Brieuc). Il n'est pas ressorti de ces échanges, un besoin de le faire : d'une part, les documents d'urbanisme prennent en compte les inventaires zones humides et d'autre part, il peut y avoir un risque de non-conformité du règlement du SAGE vis-à-vis de la réglementation nationale.

Deux objectifs ont été identifiés :

- Restaurer et valoriser les zones humides
- non dégradation des zones humides

Les différentes actions seront donc réparties en fonction de ces 2 objectifs.

| Actions du socle | Commentaires sur les actions proposées |
|--|---|
| S11. Accompagner l'action des syndicats de bassin versant | Il a été décidé d'enlever cette action. |
| S12. Restaurer et recréer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource, intérêt patrimonial,...) | Ces actions n'ont pas fait l'objet de commentaire particulier |
| S13. Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets | |
| S14. Coordonner les différents outils ou programmes qui visent à préserver ou restaurer le patrimoine naturel, voire promouvoir des outils sur des zones où ils seraient nécessaires (notamment les zones humides) | |
| S15. Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme | |
| S16. Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE | Action S16 à enlever du socle et à mettre en niveau d'ambition +. Il faut dans un premier temps identifier les ZHIEP et les ZSGE. |
| S17. Favoriser l'acquisition foncière des zones humides par les collectivités ou les associations | Cette action concerne les zones humides dites remarquables. |
| S18. Garantir la protection des zones humides prioritaires (dont les ZHIEP et ZSGE) en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer | Cette action n'est pas reprise en l'état. Les acteurs proposent avant de définir les ZHIEP et ZSGE d'identifier les zones humides remarquables et leur mode de gestion. |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|---|
| C9. Mettre en place une analyse de l'incidence des projets sur les zones humides (même en-dessous des seuils de déclaration) | Ces actions n'ont pas été abordées lors de la commission. |
| C10. Interdire la destruction des zones humides | |
| C11. Sensibiliser les acteurs à l'importance des zones humides et aux modes de gestion adaptés aux différents types de zones humides | |
| C12. Mettre en place des programmes de reconquête et d'aménagement des zones humides cohérents à l'échelle des BV | Cette action est à renommer de la façon suivante : « Développer/renforcer des programmes de reconquête et d'aménagement des zones humides |

| | |
|--|---------------------------------|
| | cohérents à l'échelle des BV ». |
| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
| Identifier les zones humides remarquables et dégradées et leurs modes de gestion | |

Synthèse des discussions sur l'objectif « Préservation et gestion des zones humides ».

- Ambition socle : Identifier des ZH remarquables et leurs modes de gestion
- Ambition supplémentaire : identifier les ZSGE et les ZHIEP
- Identifier les ZH dégradées

Enjeux 3.3 Préservation et restauration du bocage

La liste des actions du socle et des actions complémentaires pour l'objectif « Préservation et restauration du bocage » a été parcourue avec les participants à la commission thématique sur la qualité des milieux.

Sont présentés ci-dessous les remarques et commentaires des participants.

Deux objectifs ont été identifiés : Non dégradation du bocage / Restaurer et valoriser le bocage

Les différentes actions seront donc réparties en fonction de ces 2 objectifs.

| Actions du socle | Commentaires sur les actions proposées |
|--|---|
| Préserver et restaurer les haies et la ripisylve | Cette action socle est issue de l'objectif 3.1.2 « Soutenir les actions en cours de restauration et d'entretien de la ripisylve » |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|---|
| C13. Pérenniser, entretenir et valoriser le bocage et développer une filière bois | Action jugée assez ambitieuse. Veiller au respect et à la qualité des essences utilisées pour le bocage. |
| C14. Renforcer le volontariat pour la restauration du bocage et encourager les actions des syndicats de bassins versants | Cette action n'a pas été abordée lors de la commission. |
| C15. Réaliser les inventaires de bocage sur toutes les communes | Il faut faire un inventaire des talus et des haies. Il faut élargir l'inventaire aux talus nus et aux talus qui ont un rôle hydraulique. |
| C16. Intégrer le bocage dans les PLU (Loi Paysage) et les SCOT (TVB) | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaire particulier. |

| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs |
|--|
| Accompagner les propriétaires à refaire du bocage : faire de la compensation |
| Encourager les élus à préserver et restaurer le bocage |
| Etablir des plans de gestion du bocage |

Synthèse des discussions sur l'objectif « Préservation et restauration du bocage ».

- Ambition socle : recensement¹ du bocage
- Ambition supérieure : inventaire² (dont inventaire des talus et des haies en bas de pente)
- Encourager les élus à préserver et restaurer le bocage et veiller à sa qualité (espèces adaptées) et à sa densité
- Développer une filière locale (courte) bois par une bonne gestion du bocage

¹ Le recensement consiste à comptabiliser le linéaire de bocage

² L'inventaire consiste à d'une part comptabiliser le linéaire du bocage, mais également faire un diagnostic des espèces présentes

2.2 Commission thématique Qualité (18 mars – 3h)

2.2.1 Liste des présents

| NOM | Prénom | Institution |
|-----------|------------------|--|
| LE BECHEC | Jeanine | Présidente de la Commission |
| LAMOUR | Jean-Paul | ASMB |
| SALAUN | Daniel | DDTM 22 |
| PERNET | Sandrine | DDTM 22 |
| LE CORNET | Adeline | CCPG |
| BIGOT | Jacqueline | ARM 22 |
| LE CORRE | Jean-Paul | ARM 22 |
| LECHELARD | Claudie | ARM 22 |
| DE KERMEL | Marie Magdeleine | Synd Départemental de la propriété privée rurale |
| TETU | Vincent | SMEGA |
| PRESLE | Marie-Christine | Association Au-delà du Marec |
| MILLEPIED | Jean -François | Réseau Cohérence |
| COTON | Jean-Jacques | CCHT |
| COULAU | Philippe | SCOT Goëlo Trégor |
| NIHOUL | Marie-Claude | AELB |
| COLL | Thibault | DREAL |
| MENGY | Anne | CDPMEM 22 |
| PEREZ | Muriel | ARS DT 22 |
| VALERIEN | Philippe | Entreprise ENTREMONT-ALLIANCE |
| LE SAOUT | Patrick | Coopérative AVELTIS |
| MATHIEU | Gwennina | SMJGB |
| DZEIDZIC | Nicolas | CG 22 |
| HUET | Gilles | Eau et Rivières |
| JOLIVET | Vincent | ACTEON |
| RELIANT | Claire | ASCONIT |

2.2.2 Commentaires sur les actions

Enjeu 2.1 Qualité des eaux de surface et souterraine

Objectif 2.1.1 Réduire les apports des matières phosphorées

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|--|
| S1. Mettre en circuit fermé les piscicultures | Cette action n'a pas été retenue par les acteurs. |
| S2. Réduire les flux de matières phosphorées en étudiant l'origine (PTOT collectivité, industriels, agriculteurs) et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles à l'échelle du SAGE et mieux connaître leur mode de transfert en priorité. | Il se dégage deux niveaux d'ambitions graduelles : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sur le Leff aval et le Trieux du fait de l'activité autour de Guingamp et Châtelaudren. 2. là où le paramètre est déclassant c'est-à-dire sur les masses d'eau suivantes : frgr1464, frgr0045, frgr1488, frgr1486, frgr1490, frgr1489, frgr1485, frgr1484, frgr1450 |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| C1. Mise en place d'un schéma bocager | Cette action rentre dans un cadre transversal de gestion du territoire. Elle est traitée dans la thématique « milieux » et montre l'importance des zones tampons. |
| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
| Réaliser un programme de réduction des phosphores sur les secteurs fragiles ciblés (masses d'eau côtières, aval de Guingamp et Châtelaudren). | |
| Réaliser un zonage des principaux points noirs (zonage phosphore) dans une démarche d'impacts cumulés. | |
| Assurer la prise en compte et le contrôle des impacts en phosphore lors de nouvelle construction (STEP notamment) (lien entre urbanisme et assainissement et impact du projet sur le milieu). | |

Objectif 2.1.2 Réduire les apports des matières azotées

Malgré une volonté affichée par l'ensemble des acteurs présents pour donner une plus-value forte au SAGE (niveau d'ambition élevé) pour la réduction des apports des matières azotées sur le territoire, et du fait de l'absence des représentants agricoles, les débats sur la mise en œuvre, la localisation, le type d'actions n'ont pas abouti lors de cette commission.

Les acteurs ont échangé sur le seuil nécessaire de concentration en nitrate à atteindre pour réduire le phénomène d'algues vertes. Même sans études spécifiques sur le bassin du Trégor, une concentration entre 30 et 10-15 mg/l semble être le seuil adéquat (en lien avec les études disponibles sur les autres bassins versant algues vertes). Mais aucun niveau d'ambition n'a été arrêté lors de cette commission pour l'ensemble du bassin versant sachant que les concentrations en nitrate sont variables selon les secteurs.

Toutefois, sur la frange littorale au niveau de la zone légumière, l'objectif de 50 mg/l pourrait être un objectif déjà ambitieux compte tenu des concentrations actuelles pouvant dépasser 80 mg/l. Ce niveau d'ambition n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs. Ils mettent également l'accent sur le manque de connaissances de cette zone qui ne leur permet pas de préciser les actions identifiées.

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| S3 Limiter les transferts par des dispositifs tampons (en lien avec les actions milieux : haie, talus, etc) | Ces actions n'ont pas fait l'objet de commentaire particulier |
| S4 Accompagnement dans la mise en place et la gestion des bandes enherbées | |
| S5 Planter des cultures intermédiaires et des bandes enherbées le long des cours d'eau | |
| S6 Maintenir et renforcer les dispositifs d'aides financières et de réduction fiscale au maintien des systèmes de production agricole durable (MAE) | |
| S7 Limiter les implantations d'exploitations dans les BV marées vertes par l'outil ICPE | |
| S8 Faire évoluer les systèmes de production / Encourager l'évolution des systèmes de production | |
| S9 Réorganiser le parcellaire d'exploitation pour optimiser les pratiques | |

Dans un souci de transparence, est repris ci-dessous l'ensemble des pistes d'actions complémentaires identifiées par les bureaux d'études. Ces actions ne sont pour l'instant pas exploitables en l'état.

Il a été précisé que suite à ces commissions, un bureau de CLE devra sans doute être organisé pour qu'il se positionne sur l'ambition voulue et les actions à mettre en œuvre.

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| C2 Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant | Ces actions n'ont pas été abordées lors de la commission |
| C3 Sensibiliser les agriculteurs à la définition de la fertilisation équilibrée | |
| C4 Réaliser des analyses de reliquats après les récoltes dans le but d'ajuster les doses | |
| C5 Gestion des effluents | |
| C6 Baisse de l'azote minérale | |
| C7 Limiter les fuites d'azotes, notamment sur les parcelles à risques (zones humides, zones drainées) | |
| C8 Créer une contractualisation AE spécifique à l'eutrophisation du littoral | |
| C9 Créer un cahier des charges pour définir les "productions agricoles durables" | |
| C10 Mettre en place une politique de planification foncière favorable à des systèmes à haute exigence environnementale | |
| C11 Communiquer, sensibiliser les agriculteurs aux systèmes agricoles durables | |
| C12 Interdire le retournement dans les prairies (règlements) et les zones humides | |
| C13 Mettre en place une ZSCE sur les BV contributeurs aux phénomènes marées vertes | |
| C14 Généraliser la réalisation de semis sous couverts (en | |

| | |
|--|--|
| maïs notamment) | |
| C15 Favoriser les changements d'activités intensives /extensives/ AEI | |
| C16 Favoriser les systèmes herbagers | |
| C17 Développer les techniques d'élevage de porcs sur paille | |
| C18 Favoriser les circuits courts | |
| C19 Favoriser la consommation de produits issus de l'agriculture raisonnée | |
| C20 Généraliser la mise en place de parcelles expérimentales | |
| C21 Sensibilisation aux problèmes de fuites d'azote | |
| C22 Gérer le reliquat d'azote en zone légumière | |
| C23 Limiter la pression du cheptel localement (parcelle parking) | |

Toutefois, à partir de cette liste complémentaire d'actions quelques pistes d'actions ont été soulevées par les acteurs présents. Même si elles restent générales, elles donnent des pistes d'orientations par rapport à la vision qu'ont les acteurs du SAGE. Il s'agit notamment :

La feuille de route qui va être impulsée par le SAGE doit intégrer le « levier filière ». Cela aura un réel impact s'il y a un intérêt économique en développement d'autres filières (centrales d'achat, circuits-courts, maraîchage biologique...)

| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs |
|---|
| Faire évoluer les systèmes de production / Encourager l'évolution des systèmes de production |
| Améliorer les connaissances sur la zone légumière, les utilisations des matières azotées, les impacts potentiels sur la zone littorale, etc. |
| Assurer la communication sur les normes nitrates (valeur seuils, historiques des paramètres contrôlés, évolution à l'échelle du bassin, pratiques et efforts menés et à poursuivre, etc.) |
| Soutenir les actions de sensibilisation, encadrer et conseiller les agriculteurs à la réduction d'apports azotés, aux bonnes pratiques, etc... |
| Faciliter la création de plus-value économique par les changements de système de production / filières (valorisation, circuits courts, image pays, etc). |
| Décliner les cahiers des charges existants et adéquats pour permettre la création d'un « label bassin » (en s'appropriant des initiatives menées par les SAGE algues vertes) |
| Renforcer les liens (dialogue, stratégie et vision commune, etc.) coopératives /prescripteurs/syndicats, etc. et soutenir les initiatives vertueuses |
| Initier une réflexion sur l'évolution du foncier agricole |

Objectif 2.1.3 Réduire les apports en pesticides au milieu

Les acteurs ont différencié l'usage agricole des usages privés et collectifs.

Usage Agricole :

Concernant l'usage agricole, les actions identifiées (comme pour celles identifiées pour le nitrate et le phosphore), n'ont pas fait l'objet de remarques particulières. Elles sont reprises ci-dessous.

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| S10 Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national "Ecophyto 2018" sur des zones prioritaires | Ces actions n'ont pas fait l'objet de commentaire particulier |
| S11 Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives | |
| S12 Limiter les transferts par des dispositifs tampons | |

Usage non agricole :

Les communes sont un levier important et doivent montrer l'exemple. Il y a un besoin de mutualisation des moyens (financier et technique). L'échelle intercommunale est sûrement la plus à même de pouvoir répondre à cette problématique. Cela permet de faciliter les échanges.

Les acteurs se sont positionnés pour un objectif très ambitieux de « 0 phyto » à 2021. Toutefois, ils ont également proposé d'avoir une gradation spatiale et temporelle pour atteindre cet objectif. Les acteurs ont donc mentionné plusieurs actions complémentaires pour y parvenir :

| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs |
|---|
| Encourager le zéro phyto urbain auprès de toutes les communes dans le but d'atteindre l'objectif en 2021 |
| Encourager la mutualisation des initiatives et des moyens en faveur du zéro phyto |
| Assurer une veille sur les innovations techniques et industrielles adéquates aux communes du bassin et facilitant le zéro phyto |
| Assurer le zéro phyto pour tous les nouveaux aménagements (anticiper les projets en prévision de l'entretien futur) |
| Réaliser un diagnostic au niveau du territoire sur les pollutions médicamenteuses (source des pollutions et conséquences) |
| Favoriser l'innovation technique |

Objectif 2.1.4 Réduire la pollution par les nitrates et les pesticides des eaux souterraines.

Cet objectif n'a pas été sujet à des propositions de pistes d'actions ambitieuses.

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| S13 Limiter l'utilisation de certains produits dans les bassins versants où la pollution par les pesticides est une menace pour la ressource en eau potable ou le bon état | L'enjeu qualité sur les masses d'eau souterraines est étroitement lié à la réduction des nitrates et pesticides. |
| S14 Faire émerger des plans d'action visant la réduction des pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages prioritaires | |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|--|
| C25 remettre à plat les réseaux de suivi | Les acteurs se posaient la question de la représentativité des points de suivi à l'échelle de la masse d'eau. Tous les acteurs n'étaient pas d'accord concernant la pertinence de cette action. |
| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
| Suivi ARS des captages abandonnés | |

OBJECTIF 2.1.5 Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux dans les BV en contentieux

Il semble plus judicieux de ne pas formuler un objectif spécifique pour cette orientation, car cela engendrerait des redites ou des répétitions d'actions.

Enjeux 2.2 Urbanisation, développement économique et qualité de l'eau

Objectif 2.2.1 Limiter l'imperméabilisation du territoire et contrôler la densification urbaine

Cet enjeu illustre clairement la plus-value que peut apporter le SAGE en proposant des actions pouvant être déclinées dans les documents d'urbanisme pour anticiper les aménagements à venir et encourager la rétention d'eau à la parcelle en vue de réduire l'imperméabilisation future.

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|---|
| C29 Avoir des exigences environnementales fortes pour tout nouveau projet d'aménagement et d'activité économique (prendre en compte la notion de corridor dans l'étude d'impact) | Ces actions n'ont pas fait l'objet de commentaire particulier |
| C30 Penser les aménagements urbains en fonction des problématiques d'eaux pluviales | |

| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
|---|---|
| Inciter à la réalisation des Schémas Directeurs des eaux pluviales | Il a été signalé qu'il n'était pas évident de réaliser un schéma directeur d'eau pluviale. Il faut en effet déterminer la bonne échelle (BV, EPCI), les acteurs et les zones d'intervention (zones urbaines / zones rurales) |
| Inciter la prise en compte des objectifs environnementaux dans les Documents d'aménagement commerciaux des SCOT | Il ne faut pas dissocier une entreprise d'une collectivité. L'objectif est de se fixer des zones sensibles où il y a des problèmes relatifs à la qualité de l'eau dans les principales agglomérations du territoire. |
| Limiter l'imperméabilisation et favoriser la rétention à l'échelle de la parcelle | Cette action a été soulevée par l'ensemble des acteurs tout en précisant qu'il faudrait définir la méthode pour y parvenir. |

Objectif 2.2.2 Réduire les dysfonctionnements des réseaux AC, des dispositifs ANC et améliorer le rendement des STEP

Cet objectif met en avant deux ambitions pour le SAGE. Il se dessine clairement une volonté d'agir prioritairement sur la frange littorale afin de limiter au maximum les rejets dans le milieu pouvant impacter le littoral puis dans un second temps sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, les acteurs se sont prononcés sur le fait qu'il fallait, dans un premier temps, améliorer la connaissance et identifier les points noirs (entreprises, STEP...).

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| S17 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations < 2000 EH | Cette action doit être reformulée, mais les acteurs ont précisé qu'il y avait effectivement des problèmes localisés sur certains ruisseaux côtiers. |
| S18 Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et leur transport dans les réseaux | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaire particulier. |
| S19 Contrôler et mettre en conformité les dispositifs défectueux | La localisation de cette action a été également précisée sur la frange littorale (en priorité) en définissant des zones à enjeux sanitaires. |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|---|
| C31 Réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif | Cette action reste à chiffrée en terme d'objectifs. |
| C32 Améliorer l'efficacité des réseaux pour les enjeux microbiologiques | Cette action n'a pas été retenue par les acteurs. Il s'agit plutôt de définir des zones à enjeux sanitaires sur la frange littorale en s'inspirant du travail et de l'expérience d'autres collectivités comme la Comcom de Paimpol Goëlo. |
| C33 Contraindre l'urbanisation future à la mise aux normes des réseaux existants | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaire particulier. |
| C34 Contrôle des branchements/mise en conformité réseaux | L'objectif reste encore à définir. Mais les acteurs ont proposé de mettre l'accent sur le littoral avant de réaliser les diagnostics sur l'ensemble du bassin versant |
| C35 Diagnostic permanents des réseaux de collecte | Il faut avant tout connaître l'état des raccordements avant de réaliser un diagnostic. |

| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs |
|--|
| Améliorer la connaissance des réseaux sur l'ensemble du territoire (outil SIG) |
| Recenser les conventions de rejets industriels |

Enjeux 2.3 Qualité des eaux conchylicoles, de pêche, de baignade et de l'estuaire

L'objectif clairement identifié est de maintenir à minima le classement en B des zones conchylicoles. L'ambition supérieure étant de repasser en A.

Concernant les eaux de baignades, la qualité est suffisante est il n'a pas été défini un niveau d'ambition supérieur.

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| Identifier les sources de pollution microbiologique, chimique et virale | Cette action n'a pas fait l'objet de commentaire particulier. |
| Faire un suivi de l'utilisation de nouvelles molécules | |

Des actions ciblées par le groupement n'ont pas été abordées, mais il semble intéressant de les rappeler :

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|--|
| C37 Faire un suivi de l'utilisation de nouvelles molécules | Ces actions n'ont pas été abordées lors de la commission |
| C38 Généraliser les aires de carénage et sensibiliser à leur utilisation | |
| C39 Sensibiliser les usagers aux risques sanitaires (affichage) | |
| C40 Gestion de dragage de ports | Action qui a son importance pour les activités qui se trouvent à l'aval (chasses hydrauliques sur Pontrieux) |
| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
| Amélioration de la connaissance sur les molécules médicamenteuses + autres (plasticulture...) | |

2.3 Commission thématique Quantité (19 mars – 3h)

2.3.1 Liste des présents

| NOM | Prénom | Institution |
|-------------|-----------------|-------------------------------------|
| DELSOL | Philippe | Président de la commission Quantité |
| CHEVALERAUD | Ylang | Acteon |
| LAMOUR | Jean-Paul | ASMB |
| BIGOT | Jacqueline | ARM 22 |
| LE CORRE | Jean-Paul | ARM 22 |
| LECHELARD | Claudie | ARM 22 |
| LAVAUUR | Sylvain | SMJGB |
| TETU | Vincent | SMEGA |
| CORTEYN | Hervé | CCPG |
| ROSSI | Alexandra | Acteon |
| JOLIVET | Vincent | Acteon |
| RELIANT | Claire | ASCONIT |
| SALAUN | Daniel | MISE |
| RIOU | Jean-François | SDAEP |
| LE GOUX | Dominique | Eau et Rivières |
| PRESLES | Marie-Christine | Association Au-delà du Marec |

2.3.2 Commentaires sur les actions

En préambule de la liste d'actions présentée pour cette thématique, l'Association Régionale des Moulins a voulu préciser leur point de vue sur la question de l'hydroélectricité :

Jean-Paul LAMOUR insiste sur le fait qu'il manque un enjeu majeur sur cette thématique : la production hydro-électrique. Il indique par ailleurs qu'il y a une volonté politique de ne pas aborder la question des moulins.

Xavier LE GAL ainsi que Philippe DELSOL précisent que ce point sera abordé au prochain bureau de CLE.

Xavier LE GAL précise que le SAGE n'a jamais affiché de positionnement contre l'hydroélectricité, mais que le SAGE était là pour concilier l'ensemble des usages sur le territoire. Comme évoqué lors de la CLE du 19 décembre, les aménagements des ouvrages étaient vus au cas par cas.

Philippe DELSOL confirme qu'il n'a jamais été question de stigmatiser les propriétaires de moulins au SMEGA.

Enjeux 1.1 Sécurisation des ressources en eaux souterraines et de surface

Cet enjeu est extrêmement lié à l'enjeu « 1.2 Equilibre durable des ressources en eau et des besoins ». Cependant des actions complémentaires ont été identifiées.

Objectif 1.1.1. Sécuriser les ressources et assurer un maximum d'autonomie pour l'alimentation en eau potable notamment pour la période estivale et sur la frange littorale

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| S1, S2 et S3 Etablir un programme d'économie d'eau – sensibiliser les usagers aux économies d'eau | Repris de l'enjeu « 1.2 Equilibre durable des ressources en eau et des besoins », ces actions confortent le besoin de les mettre en œuvre. La distinction a été faite entre l'usage AEP et les autres usages (Collectivités, agriculture, industrie). Possibilité de travailler à partir de la mise en place sur les bâtiments publics, industriels et agricoles de collecteur d'eau de pluie, équipements économes, ...). |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| C1 Participer à l'élaboration d'un schéma départemental | Il faut un représentant de la CLE dans lors de la révision du SDAEP afin de créer du lien entre les différents outils et partager la gestion intégrée de la ressource. |
| C2 rechercher de nouvelles ressources pour rendre le territoire un maximum autosuffisant pour l'alimentation en eau potable | <p>Cette action n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs.</p> <p>Il faut étudier la possibilité de ré-ouvrir les captages qui ont été fermés (par le biais d'un inventaire). Ils ne doivent pas être abandonnés et doivent être protégés (en lien avec la partie qualité de l'eau).</p> <p>En cas de sécheresse, sur le Leff et le Trieux, on est en dessous des seuils de prélèvements (< au 1/10 du module). Il faut donc faire appel à l'interconnexion pour gérer les crises.</p> |

Principaux points validés pour cet enjeu :

La recherche de nouvelles ressources n'est pas une vision partagée par l'ensemble des acteurs.

En période d'étiage :

- La réduction de la consommation en eau n'est pas suffisante, mais solutions techniques à promouvoir, généraliser auprès des particuliers et des collectivités (récupération des eaux de pluie, équipements économes, ...).
- Améliorer la connaissance des prélèvements en eau par les privés (forages).

En période de hautes eaux (inondation) :

- Il y a moins d'enjeux durant ces périodes. Ce sont des épisodes ponctuels qui ne nécessitent pas nécessairement d'effort particulier. Peut-être géré à partir de l'échelon départemental via l'interconnexion et le SDAEP.

Enjeux 1.2 Equilibre durable des ressources en eau et des besoins

Objectif 1.2.1. Améliorer la connaissance des prélèvements en eau pour les usages, notamment sur la frange littorale

Cet objectif est transversal aux différents enjeux de cette thématique. En effet, le besoin de connaissance est un préalable pour la maîtrise des besoins AEP, agricole et industriel. Il faut impliquer l'ensemble des acteurs concernés à savoir : ARS, DDTM, SDAEP, AELB.

Les 2 actions complémentaires identifiées n'ont pas fait l'objet de remarques particulières. Il s'agissait de :

- Faire une étude sur les prélèvements et leurs usages (C3)
- Constituer une base de données prélèvements (C4)

Objectif 1.2.2 : Maîtriser les besoins en eau potable pour les particuliers pendant la période estivale et sur la frange littorale

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| S1, S2, S3 Etablir un programme d'économie d'eau - sensibiliser les usagers aux économies d'eau | <p>Ces actions ont été vues dans l'enjeu « 1.1 Sécurisation des ressources en eaux souterraines et de surface ».</p> <p>Plus particulièrement pour les collectivités, il faudrait qu'au moins les plus grosses communes du territoire soient équipées de systèmes économes en eau. Reste à définir le seuil du nombre d'habitants, voire également la localisation en pointant plus particulièrement les communes situées sur la frange littorale</p> |
| S4 Améliorer les performances des réseaux AEP | <p>Afficher une performance de 85 % en zone urbaine et 75 % en zone rurale semble raisonnable pour l'ensemble des acteurs. D'autant plus, que cette action peut être priorisée en fonction des secteurs.</p> <p>90 % est une ambition forte</p> <p>Une autre possibilité et de se fixer des objectifs de réduction d'indices de pertes linéaires.</p> |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| <p>C5 Améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine réseau (SIG)</p> <p>C6 Identifier les potentiels d'économies d'eau en réalisant des diagnostics des réseaux AEP</p> | <p>Les acteurs ont fait le constat qu'il fallait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les connaissances sur les modes de gestion du patrimoine réseau et les moyens d'ingénierie. - Améliorer la connaissance du patrimoine réseau - Réaliser un diagnostic sur l'ensemble du territoire pour acquérir la connaissance sur la localisation des réseaux et de leurs types. - Prioriser les interventions <p>C'est en enjeu de gouvernance pour savoir quelle est l'échelle la plus pertinente (communes, intercommunalités...). Toutefois, il est difficile de réaliser un suivi sur une période de 5 à 10 ans (problème de personnel).</p> |
| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
| Améliorer la connaissance sur les forages privés | Il est essentiel d'avoir une meilleure connaissance des forages privés et des prélèvements associés (étude spécifique). La mise en œuvre de cette étude peut s'avérer complexe et il n'y a pas de moyens réglementaires pour connaître les prélèvements. |

Objectif 1.2.3 : Maîtriser les besoins en eau pour l'agriculture et l'industrie

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|--|
| S5 Respecter les DOE, DSA et DCR, QMNA5 aux points nodaux | Cette action n'apporte pas grand-chose, car que le seul usage prioritaire est l'AEP. |
| S6 définir les DMB | Pour les DMB, l'intérêt est limité et assez compliqué à mettre en œuvre. Pas suffisamment de connaissance pour le faire actuellement au droit de chaque ouvrage. |
| S7 Définir les volumes prélevables et leur répartition entre les différentes ressources | |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| C7 Mettre en place un programme global de gestion des ressources pour les besoins agricoles | Avant de mettre en place un programme, il faut connaître les prélèvements. Cela passe par une amélioration des connaissances chez « les privés ». A l'heure actuelle, 5 à 10 forages sont contrôlés par an pour un peu plus de 6000 forages identifiés. |
| C8 Etudier la possibilité de la ressource en eau en période hivernale | Cette action n'a pas été abordée. La Formulation est à revoir, car difficile de voir où l'on veut en venir |
| C9 identifier les potentiels d'économie d'eau | Ces actions sont une déclinaison de ce qui a été proposé pour les différents usages afin de sécuriser les ressources en eaux (récupérateur d'eau de pluie notamment) et faire une veille sur les innovations techniques permettant de préserver la ressource |
| C10 promouvoir une agriculture et des techniques économes en eau (recyclages pour les serres) | |
| C11 Réaliser des diagnostics d'exploitation et effectuer du conseil aux agriculteurs dans le but d'améliorer les pratiques | Cette action n'a pas amené de commentaire particulier. |

| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs |
|---|
| Avoir un suivi journalier des débits en étiage et avoir une information en temps réel de la ressource disponible |
| Etablir un protocole de gestion des vannages et des ouvrages |
| Améliorer la connaissance des nappes de la zone littorale (surtout ouvrages en dessous du niveau de la mer) pour éviter les biseaux salés |

Principaux points validés pour cet enjeu :

Objectif 1.2.2 : Maîtriser les besoins en eau potable pour les particuliers pendant la période estivale et sur la frange littorale

- Mutualisation des connaissances sur les modes de gestion du patrimoine réseau
- Amélioration de la connaissance du patrimoine réseau (diagnostic)
- Priorisation des interventions sur les réseaux
- Enjeu gouvernance : mutualisation des moyens d'ingénierie
- Fixer des objectifs en indices de pertes linéaires

Objectif 1.2.3 : Maîtriser les besoins en eau pour l'agriculture et l'industrie

- Avoir un suivi journalier des débits en étiage, avoir la connaissance des actions en temps réel
- Mise en commun des connaissances
- Protocole de gestion des vannages et ouvrages
- Problème des biseaux salés : voir s'il y a des pompages plus bas que la mer
- Faire un recensement des forages et améliorer la connaissance des prélèvements dans les forages
- Améliorer la connaissance des nappes de la zone littorale (surtout ouvrage en dessous du niveau de la mer)
- Définir les moyens d'améliorer les connaissances sur la ressource en eau en zone littorale (et les moyens de faire des contrôles ?)
- Quid du recyclage des eaux des serres : faire une veille sur les innovations

Pour cet enjeu, il n'est pas ressorti de quantification ou de réduction de prélèvements pour les différents usages.

Pour l'AEP, les données issues du scénario tendanciel montrent un accroissement de 30 000 habitants (hypothèse haute) sur le territoire. La piste intéressante de travail est de se fixer des objectifs de pertes linéaires ou de respecter les seuils de 85 et 75 % de rendement du réseau.

Pour l'industrie, les normes de prélèvements et de rejets sont déjà très réglementées. La plus value du SAGE a été jugée faible.

Pour l'agriculture, il ressort de cette commission qu'il y a un manque de connaissance notamment sur la partie de la zone légumière sur les prélèvements.

Enjeux 1.3 Inondation et submersion marine

Objectif 1.3.1 Renforcer la conscience du risque

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|---|--|
| S8 Actions de communication pour améliorer la conscience et la culture du risque auprès de tous les usagers | Cette action n'a pas amené de commentaire particulier. |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|---|---|
| C12 Mettre en place des repères de crues dans les communes soumises à un risque | Plutôt que de mettre en place cette action, les acteurs ont identifié la nécessité de mettre en place un système de prévision et d'alerte de crue (cf. C13) : |

Objectif 1.3.2 Gérer les risques d'inondations par débordement et par submersion

| Actions socle | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| S9 Faciliter l'accès à l'information du public, des élus à travers un plan de communication sur le risque d'inondation, les mesures de gestion existantes et entretenir la mémoire du risque | Cette action n'a pas amené de commentaire particulier. |
| S10 faciliter la finalisation, la révision et l'harmonisation des PPRI | Ces actions du socle n'ont pas amené de commentaire particulier. |
| S11 Formuler un avis concernant tous les ouvrages ou travaux susceptibles de perturber les écoulements et la mobilité de la rivière. La CLE doit être informée de chaque projet pour donner son avis | |

| Actions complémentaires initiales | Commentaires sur les actions proposées |
|--|--|
| C13 Mettre en place un système de prévision et d'alerte sur le bassin versant | En effet, il n'existe aucun plan vigie-crue, ni plan préfectoral sur le territoire. L'information circule mal d'amont en aval. Il y a besoin d'organisation des communes face aux risques inondations. Il y a un besoin de réorganisation du système d'alerte : le temps de réponse est trop court sur le territoire pour faire de la prévision. |
| C14 Mettre en place un plan de prévention des Risques par submersion marine pour connaître l'aléa et réduire la vulnérabilité des territoires concernés | Cette action n'a pas été identifiée comme nécessaire sur le territoire. |
| C15 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non d'un PPRI | Cette action n'a pas amené de commentaire particulier. |
| C16 Réduire le ruissellement urbain et limiter les rejets d'eaux pluviales | Cela passe par une sensibilisation des aménageurs (au stade des projets) pour limiter au maximum le ruissellement et favoriser l'infiltration. En complément de cette action, les acteurs ont précisé le fait qu'il fallait remettre en état les zones tampons, les talus/ bocage et travailler sur la déconnexion des fossés, les zones humides dégradées et les champs d'expansion de crues. |
| C17 Promouvoir le développement des schémas directeurs d'eaux pluviales | Les acteurs souhaitent plutôt le terme « réaliser » à celui de promouvoir. Pour eux, c'est une très forte plus-value du SAGE pour répondre non seulement à l'enjeu inondation, mais également qualité de l'eau. C'est une action abandonnée, mais normalement obligatoire. |
| C18 Aménager le bâti existant en zone inondable selon leur vulnérabilité et accompagner la mise en place de mesures organisationnelles en entreprise/ dans les services selon leur vulnérabilité | Cette action n'a pas été identifiée comme nécessaire sur le territoire. |
| C19 Favoriser les communes inférieures à 2000 hab. pour l'élaboration et à la révision des PCS et des DICRIM | Cette action n'a pas été identifiée comme nécessaire sur le territoire. Le préfet va organiser des réunions pour sensibiliser à la mise en place de ces outils |
| C20 Mettre en place un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) | Cette action n'a pas été identifiée comme nécessaire sur le territoire. |
| Actions complémentaires ajoutées par les acteurs | |
| Identifier les zones humides dégradées qui ont une fonctionnalité dans la gestion des inondations et les restaurer | |
| Fixer des coefficients d'imperméabilisation maximum au niveau des communes et à la parcelle | Reste à définir des coefficients d'imperméabilisation à ne pas dépasser par commune. Et voir également quelles sont les possibilités de fixer des contraintes dans le règlement ? A voir dans les SCOT s'ils n'ont pas déjà réalisé ce travail. |

Principaux points validés pour cet enjeu :

- Nécessité de mettre en place un système de prévision et d'alerte
- Restauration des champs d'expansion de crues
- Restaurer les zones humides dégradées qui ont une fonctionnalité de gestion des crues
- Déconnexion des fossés
- Pas de nécessité de mettre en place un PAPI et un PPR Littoral (gestion ponctuelle sur les sites à forts enjeux)

Pour la gestion des eaux pluviales :

- Plus-value du SAGE importante sur la programmation de la réalisation des schémas directeurs d'eaux pluviales
- Fixer des coefficients d'imperméabilisation maximum au niveau des communes et à la parcelle

Pour cet enjeu, il y a une volonté ambitieuse de limiter l'imperméabilisation des communes afin de limiter le ruissellement. Par ailleurs, outre les actions du socle, il y a également un besoin en terme de prévision et d'alerte de crues.

L'enjeu inondation est finalement ressorti comme un enjeu très important plutôt qu'important au vu des relations avec d'autres enjeux (zones humides, bocages, imperméabilisation)

La participation à ces ateliers de concertation a été importante. Selon les thématiques, chaque demi-journée a réuni plus de 20 participants (70 au total).

La quasi-totalité des acteurs locaux y était représentée (services de l'Etat, associations, collectivités et acteurs professionnels).

On regrette toutefois la non-participation de la chambre d'agriculture à ces différentes commissions.

Le travail réalisé lors de ces commissions a permis d'échanger sur les actions proposées et d'affiner pour certaines la nature des actions à mener.

Au final, les résultats obtenus à chaque fin d'ateliers peuvent apparaître relativement variables. Ceci s'explique notamment par :

- le nombre d'actions soumises à débat (de niveau II) : certains thèmes nécessitaient de se positionner sur un très grand nombre d'actions,
- l'importance des débats au sein des ateliers, dont la composition peut-être variable d'une commission à l'autre.
- la non-participation de la chambre d'agriculture (notamment pour la commission qualité)

Néanmoins, il ressort de ces commissions :

- Un réel pragmatisme des acteurs par rapport aux actions identifiés (en terme de coût, de faisabilité)
- Un besoin de mutualiser / centraliser les connaissances sur certains enjeux
- Une nécessité d'amélioration des connaissances sur certains enjeux, comme étape préliminaire à toute action
- Une nécessité de créer un lien entre enjeux et thématiques pour éviter de sectoriser les actions
- Des ambitions graduelles : socle, ambition + et ++
- Une possibilité de cibler géographiquement les niveaux d'intervention (ruisseaux côtiers, têtes de bassin, masses d'eau, etc)
- Un besoin d'anticipation, c'est-à-dire voir jusqu'où le règlement du SAGE peut aller en fonction des thématiques

Sur la base de ce travail, le bureau d'études va poursuivre le travail d'élaboration des scénarios contrastés :

- en prenant en compte les objectifs jugés importants par les acteurs en solution 1 (ce qui montre des priorités), ou 2 ou 3,
- en tenant compte des convergences et des divergences d'intérêts,
- en croisant les différents enjeux qui sont interdépendants,
- en utilisant les priorités affectées à chaque enjeu lors du diagnostic et en se basant sur la plus-value du SAGE sur ces enjeux.